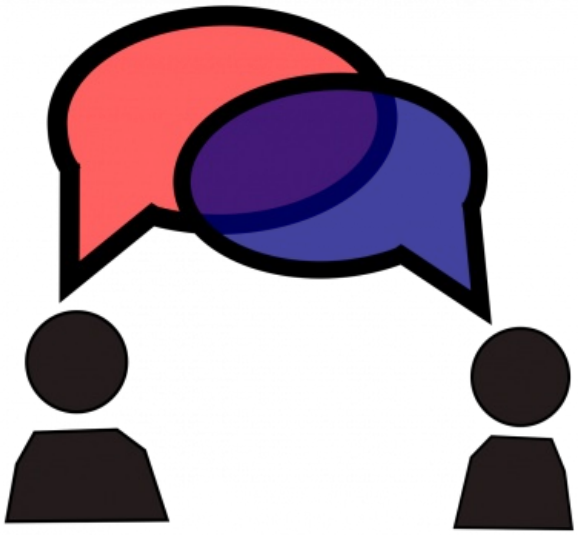
# Conseil municipal du mardi 31 janvier : procès verbal provisoire.

Mardi 31 janvier



Les élus municipaux du village ont échangé et voté sur les points d'ordre du jour suivant **- voir procès verbal provisoire ci contre - :**

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2022,**

**Votes sur :**

- l'abrogation de la délibération n° 22/2022 concernant le versement de 1 % de la taxe d'aménagement communale de Grisy-les-Plâtres à Vexin Centre (loi du 2 décembre 2022),

- les demandes de subventions :

- DETR : réhabilitation de l'atelier technique communal (toiture, électricité et sol),
- ARCC-ECOLE : réfection du parvis et de l'escalier de la salle de la restauration scolaire,
- DSIL : viabilisation du Hameau du Moulin,
- PLAN D'ACTION DEPARTEMENTAL DE SECURITE ROUTIERE (PDASR) – Région Ile-de-France : implantation d'un feu tricolore récompense et de bandes au sol de sécurité routière,
- Région Ile-de-France – Conseil départemental du Val d'Oise – Fonds Verts de l'Etat : éclairage public,

- la modification des tarifs à appliquer pour les ventes alimentaires et boissons par la commission des fêtes, lors des manifestations de la commune,

- le paiement d'une redevance auprès des exposants sur la consommation électrique de leurs stands lors des manifestations de la commune.

**Information**

- Demande du SIARP d'une convention « SIARP-GRISY-LES-PLATRES » portant sur la transmission de données personnelles de villageois au syndicat.

**Questions diverses**

## Coordonnées

Mairie de Grisy-les-Plâtres
10, rue Robert Machy
95810
Grisy-les-Plâtres
Documents
Procès verbal provisoire du Conseil municipal du 31 janvier 2023.
Contact

Mairie de Grisy-les-Plâtres : 01 34 66 62 69